



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement et des procédures d'utilité publique

**Mise à disposition du public  
portant sur le dossier de création de la ZAC des Côteaux d'Ormesson  
sur le territoire de la commune d'Ormesson-sur-Marne**

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier relatif à la création de la ZAC des Côteaux d'Ormesson, notamment constitué de l'évaluation environnementale, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse à cet avis, est mis à la disposition du public avant son approbation

**1 – Coordonnées des autorités compétentes :**

La consultation est organisée par la préfecture du Val-de-Marne – 21/29 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil Cedex – 01 49 56 60 00 (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique).

- Les observations relatives au projet peuvent être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr)
- Les demandes de renseignements techniques sont à adresser à :  
- [H.GARABLI@epa-marnelavallee.fr](mailto:H.GARABLI@epa-marnelavallee.fr)  
- [A.DUCHENE@epa-marnelavallee.fr](mailto:A.DUCHENE@epa-marnelavallee.fr)

**2 – Les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation sont les suivantes :**

- Un arrêté de la Préfète du Val-de-Marne portant création de la ZAC des Côteaux d'Ormesson.

**3 - Cette mise à disposition se déroulera par voie électronique :**

**du mardi 16 avril au mercredi 15 mai 2024 inclus**

**4 - Les pièces du dossier seront consultables :**

- sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :  
<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>

**5 – Le présent projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et n'a pas d'incidence notable sur un autre Etat membre**

**6 – L'avis de l'autorité environnementale est consultable à l'adresse suivante :**

[https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-en-2023-a3660.html#H\\_Seance-du-23-novembre-2023](https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-en-2023-a3660.html#H_Seance-du-23-novembre-2023)

**Cet avis sera affiché sur le lieu du projet et en mairie au moins 15 jours avant l'ouverture de la consultation du public.**